

Rapport financier. Exercice 2020. LA FABRIK'

L'exercice clos s'est déroulé sur une période de 12 mois, comprise entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

A la date d'arrêté des comptes, l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Avant affectation l'exercice clos le 31/12/2020 présente un total bilan avant affectation de 263 823 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat bénéficiaire de 53 826 euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2020. La présentation des comptes annuels de l'entité pour 2020 a changé

L'application de ce nouveau règlement comptable constitue un changement de méthode en particulier pour les cotisations, les fonds dédiés, les contributions volontaires en nature et les legs et donation. Tous ces postes seront détaillés plus en avant.

Les impacts liés au Covid-19 sur le bilan et le compte de résultat sont les suivants :

Un impact négatif sur le chiffre d'affaires de l'ordre de 85K€ a été dû à des annulations de différents projets prévus en 2020 (ex : Classe découverte de La Ligue de l'Enseignement, spectacles et animations artistique dans le Nord...) et des décalages dans le temps de certaines formations (Département 93)

Cette situation a impliqué

- l'obtention d'une aide au paiement URSSAF d'un total de 751€

- Une exonération de cotisations patronales URSSAF s'est élevée à un total de 7 694.14€

Malgré ces impacts, les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Nous avons comptabilisé un montant total de subventions à recevoir au titre de 2020 de 21 181.80 € : PDIE solde (15 540 €) + PDIET Plaine Commune solde (5641,80 €)

Les Fonds Propres

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

Fonds propres au 31/12/2019 : 157 410 €

Résultat Exercice au 31/12/2020 : 53 826 €

Fonds propres au 31/12/2020 : 214 392 €

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 33 156 € (Projet mixité-films CD93 et PDIE territorial 93)

Rémunérations versées à certains dirigeants

Montant total : 51 428 € (rémunération de Gabriel Lebrun , directeur)

BILAN ACTIF

Sur l'actif immobilisé :

Les installations techniques, matériel et autres immobilisations corporelles sont d'un montant d'environ 11 200 € (4200 € en 2019)

Ceci est lié à de nouveaux investissements plus importants informatiques (2 Mac Book...)

Sur l'actif circulant :

Les créances s'élèvent à : 60 274 € (créances au jour de l'AG actuellement réglées)

Créances correspondant, entre autres, aux projets DEFI (Ateliers juillet 2020) (10 076 PIA Villepinte (Mouv'Elles), PDIE T (cd93),

Les disponibilités (trésorerie) s'élèvent à : 198 426 € (76 377€ en 2019) :

Ce qui correspond presque à une année de fonctionnement de La Fabrik'

Ceci nous donne de la visibilité et permet de gérer les retards de paiements de certains projets et donne une crédibilité pour des projets à venir comportant par ex des fonds FSE ou des projets demandant de la trésorerie.

BILAN PASSIF

Le report à nouveau est de 157 410 € (135 657 € en 2019 + 21 753 € = bénéfice 2019)

Nous observons pour l'exercice 2020 un excédent de **53 826 €** contre 21753 € en 2019, soit une progression de 147 %

L'année 2020 a été une année de crise sanitaire importante sur le pays.

Malgré cela, La Fabrik' a réussi à dégager un excédent exceptionnel de **53 826 €** dû à la conjonction de plusieurs phénomènes :

- Projets de 2019 réalisés en 2020 (décalage dans le calendrier des structures partenaires)
- Un développement des projets avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et une adaptation et innovation des projets au regard de la crise du Covid (développement des formations en visio, création de suivi individualisé, modification du travail de groupe, nouvelles méthodes pédagogiques...)
- Une aide de l'Etat sur les salaires (charges salariales)
- Un plan de rebond octroyé par le Département 93
- Un projet subventionné en 2020 mais qui sera réalisé en 2021
- Une stabilisation des dépenses et des charges

Cet excédent va permettre d'augmenter la trésorerie de l'association et assurer une stabilité comptable (retards de paiements, projets demandant de la trésorerie), de créer un nouveau poste salarié en 2021 et de futurs investissements (achat de nouvelles caméras par exemple)

EMPRUNTS-DETTES

Concernant les emprunts et dettes :

Les dettes fournisseurs sont de 5 040 €, réglées à ce jour
(Expert comptable, Matériel informatique divers pour les factures les plus importantes)

Les dettes fiscales et sociales sont de 11 234€ (réglées à ce jour)

Sur le bilan global, nous observons donc une progression de 47%

2019 : 180 000 €

2020 : 264 000 €

COMPTE DE RESULTATS :

Les produits d'exploitation ont connu une baisse des prestations de services de
- 56%

2020 : 68 000 €

2019 : 153 407 €

Ceci est lié essentiellement à deux paramètres : Moins de prestations auprès de certains « partenaires historiques » comme la Ligue de l'Enseignement 94 et une année sans projets nordistes avec les Avesnoiseries.

Rappelons que tous les 2 ans, La Fabrik' collabore avec l'association Les Avesnoiseries (Avesnes/Helpe) à la réalisation et l'encadrement d'un grand projet spectacle.

Ceci explique qu'une année sur deux, La Fabrik' facture une prestation de l'ordre de 35 à 40 000 € aux Avesnoiseries.

A contrario, nous pouvons distinguer une nette augmentation de +236 % des subventions :

2020 : 181 000 € 2019 : 54 700 €

Liste non exhaustive des subventions (et conventions) les plus importantes :

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (concernant plusieurs projets) : 69 800 €

PDIE territorialisé : 35 000 €

PIA de Villepinte (Mouv' Elles) : 25 000 €

Politique de la Ville (Sevran) : 11 000 €

Conseil départemental du Val-de-Marne : 14 200 €

Plan de rebond (CD 93) : 18 674 €

Villejuif (Projet emploi) : 10 000 €

Ceci s'explique par la croissance des projets en Seine Saint Denis (Département, EPT...) d'où la décision de déménager La Fabrik' en Seine Saint Denis.

En effet, au regard du partenariat croissant avec le Département 93 et dans le but de développer encore plus les projets, il était plus judicieux de se rapprocher du territoire afin de diminuer les temps de transports et d'avoir plus de souplesse avec les partenaires du 93.

Les charges exploitations n'ont pas connu beaucoup d'écarts (+ 0,45%)

2020 : 203 522 €

2019 : 195 207 €

Les salaires et traitements des 3 salarié.e.s de La Fabrik' sont restés stables

La baisse de 7000 € sur les salaires en 2020 s'explique du fait qu'en 2019, La Fabrik' avait versé à ses 3 salariés une prime dite « Macron » (exonérées de charges) en décembre 2019 d'un montant de 7526 € brut. Cette prime n'a pas été versée en 2020.

La baisse des charges sociales est liées aux aides de l'état sur les charges salariales liées à la crise sanitaire du Covid.

Les dettes (principalement des charges sociales) s'élèvent à 16 274 €. (Régliées à ce jour)